



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-143

PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2017

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-04-13-005 - Arrêté directorial modificatif de l'arrêté directorial

n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 du Directeur Général de l'AP-HP, portant délégation de signature en matière de marchés publics pour ACHAT - 13 avril 2017 (1 page)

Page 3

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-04-13-005

Arrêté directorial modificatif de l'arrêté directorial
n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 du Directeur Général
de l'AP-HP, portant délégation de signature en matière de
marchés publics pour ACHAT - 13 avril 2017

Arrêté Directorial n° 2017 –

modifiant l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

Le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016, portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG 2017-03 0006 du 30 mars 2017, portant nomination de Mme Muriel BROSSARD LAHMY, en qualité de directrice du pôle d'intérêt commun Achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques et déléguée à la coordination des politiques d'achat, à compter du 1^{er} mars 2017,

La secrétaire générale entendue,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 4 de l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 susvisé est comme suit :

- Achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques

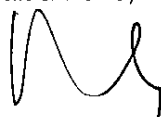
Mme Muriel BROSSARD LAHMY, directrice

ARTICLE 2 : L'arrêté 75-2017-03-28-001 est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

13 AVR. 2017



Martin HIRSCH